



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
11 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : Cécile **Mballa Eyenga** (Cameroun)

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la condition de la femme a tenu sa cinquante-troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 13 mars 2009. Elle a tenu \_\_\_\_\_ séances (1<sup>e</sup> à \_\_\_\_\_).
2. La session a été ouverte par le Président de la Commission, Olivier Belle (Belgique), qui a également fait une déclaration.
3. À la 1<sup>re</sup> séance, le 2 mars 2009, des déclarations ont été faites par la Vice-Secrétaire générale, la Présidente du Conseil économique et social, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.
4. À la 5<sup>e</sup> séance, le 4 mars, des déclarations ont été faites par la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, la Directrice de la Division de la promotion de la femme et la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
5. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes a fait une déclaration et a répondu aux observations et aux questions des représentants de la Croatie, de la Turquie, de la Malaisie, de l'Équateur, des États-Unis et de l'Arménie et des observateurs de la Suisse, de la République tchèque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres de l'Union européenne), et de l'Argentine.
6. À la 10<sup>e</sup> séance, le 6 mars, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a fait une déclaration.



## **B. Participation**

7. Ont participé à la session les représentants de \_\_\_\_ États membres de la Commission, ainsi que les observateurs d'autres États Membres de l'ONU et d'États non membres, les représentants d'organismes des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres.

## **C. Membres du Bureau de la Commission**

8. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 1987/21 du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission sont élus pour un mandat de deux ans. Les membres ci-après ont été élus au Bureau de la cinquante-deuxième et de la cinquante-troisième sessions :

*Président :*

Olivier Belle (Belgique)

*Vice-Présidents :*

Ara Margarian (Arménie)

Enna Park (République de Corée)

Julio Peralta (Paraguay)

*Vice-Présidente et Rapporteuse :*

Cécile Mballa Eyenga (Cameroun)

## **D. Ordre du jour et organisation des travaux**

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 mars, la Commission a adopté son ordre du jour et approuvé l'organisation de ses travaux tels qu'ils figurent dans le document E/CN.6/2009/1. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :
  - a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
    - i) Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida;
    - ii) Participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité aux processus de prise de décisions à tous les niveaux;
  - b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes;

- c) Prise en compte systématique de l'égalité des sexes, situations et questions de programme.
- 4. Communications relatives à la condition de la femme.
- 5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
- 6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission.
- 7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième-troisième session.

**Participation des Îles Cook et de Nioué en qualité d'observateurs  
à la cinquante-troisième session de la Commission**

- 10. Également à la 1<sup>re</sup> séance, à la suite d'une déclaration du Secrétaire de la Commission et à la demande des Îles Cook et de Nioué, la Commission a décidé d'inviter les Îles Cook et Nioué à prendre part en qualité d'observateurs à sa cinquante-troisième session, en application de l'article 69 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.
- 11. Des déclarations ont été faites par l'observateur de l'Argentine et le Secrétaire de la Commission.

**E. Nomination des membres du Groupe de travail chargé  
des communications relatives à la condition de la femme**

- 12. Conformément à la résolution 1983/27 du Conseil économique et social, la Commission a créé un groupe de travail chargé d'examiner les communications relatives à la condition de la femme. Les cinq membres ci-après, proposés par leurs groupes régionaux, ont été nommés à la cinquante-troisième session :

Janine Elizabeth Coyo-Felson (Belize)  
Asif Garayev (Azerbaïdjan)  
Ana Jimenez (Espagne)  
Palesa Joyce Liphoto (Lesotho)  
Fuzuki Nomura (Japon)

---